

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 05 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 28/02/2018

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, DELWARDE Jacques, MALHERBE Miguel, LEROUX Claude, DOUCET Antoine, BLONDEAU Philippe, RABUSSEAU Tony, MAUPTIT Sébastien, Mmes VIALLES Elisabeth, THIBAUT Patricia, DELAUNAY Béatrice, LECHAT Véronique, GOUALLIER Noëlle, DUVAL Anne-Marie et DROCHON Ophélie,

Etaient absents excusés : MM. OLIGO Julien et BARBOTTEAU Joffrey, Mmes DUPUY Charline, AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence et RIVET Adeline

Pouvoirs : Mme DUPUY Charline à M. DOUCET Antoine,  
Mme RIVET Adeline à M. DELWARDE Jacques  
M. OLIGO Julien à Mme THIBAUT Patricia

Secrétaire de séance : Mme DROCHON Ophélie

## ORDRE DU JOUR

- \* Lotissements la Gaudinière et la Thibaudière : décisions
- \* Mise en place des commissions communales commune nouvelle
- \* Commissions complémentaires CC Loches Sud Touraine (sports, mobilités, énergie)
- \* Adhésion à l'association des communes en terre argileuse d'Indre et Loire : désignation des délégués titulaire et suppléant
  - \* Amendes de police 2018 : projet à inscrire
  - \* Dossier CEE/TEPCV huisseries : choix de l'entreprise
  - \* Huilerie : choix de la procédure pour les travaux
    - \* Cantine : Diagnostic bruit
    - \* Annulation location FSC
  - \* Redevance occupation du domaine public Enedis
    - \* Personnel communal technique :
      - CNAS : adhésion commune nouvelle
      - assurance du personnel communal commune nouvelle et St Bauld
    - désignation de l'élu référent et du "coordinateur technique" pour le personnel partie technique.
  - \* Questions diverses

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 05 février dernier, il est approuvé.

## **BPD MARIGNAN**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'intervention du groupe BPD Marignan lors de la précédente réunion. Ce groupe se propose de racheter les lots appartenant à European Homes à la Thibaudière pour y construire environ 35 logements locatifs.

La suite de l'aménagement de ce lotissement est très importante pour la commune. Cela engage l'avenir de la commune. Toutefois, il faut que ce lotissement soit terminé.

Le Conseil municipal souhaite que différents ilots (accession à la propriété, locatifs, logements pour personnes âgées ou à mobilité réduite....) soient maintenus sur les tranches restant à construire sur le lotissement de la Thibaudière. La commune ne souhaite pas que seuls des logements locatifs soient construits. La commune ne peut pas absorber la population d'environ 35 logements locatifs construits en une seule fois. Il faut favoriser la mixité comme cela est fait actuellement. Il faut que les constructions restent équilibrées par rapport aux deux premières tranches déjà construites.

Quelles seront les conséquences financières de la construction de ces logements locatifs pour les impôts locaux ? La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ? Quels moyens la commune se donne-t-elle pour vérifier la qualité des voiries ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite qu'un juriste accompagne la commune dans sa réflexion. Il faut prendre contact avec Soliha, l'AMIL, la DDT ou autre. M. le Maire est chargé de faire le nécessaire pour le conseil municipal du 9 avril prochain.

## **LOTISSEMENT LE COUDRAY**

M. le Maire expose au Conseil municipal que la SCP Lecreux-Sivigny a déposé une demande de permis d'aménager pour le terrain situé 12 route de la Pièce Duret, au Coudray. Les plans sont portés à la connaissance de Conseil municipal.

La SCP doit fournir différentes pièces manquantes à l'instructeur qui a également signalé plusieurs points non conformes au PLU. Le terrain est concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation et la mise en place de fourreaux pour la fibre optique doit être anticipée lors de la mise en place de la voirie.

Différentes modifications sont également à prévoir pour

- \* l'assainissement des eaux pluviales : fossé à buser à la sortie de l'impasse, bassin de rétention à revoir totalement (pas de pentes si fortes, de grillage, pas de portillon...)
- \* la voirie : la giration des camions de ramassage des ordures ménagères n'est pas possible. Le lotissement doit absolument être desservi en porte à porte. Les angles droits de la voirie doivent être cassés,
- \* les espaces verts : ne pas mettre de haie sur l'espace public, les intégrer dans les parcelles,
- \* la reprise des ouvrages se fera après la déclaration de fin d'opération si tout est conforme.

Il n'y aura pas d'éclairage public comme dans tous les hameaux de la commune et aussi pour respecter les règles nécessaires aux bonnes observations nocturnes de l'observatoire astronomique.

Une borne incendie doit être prévue pour desservir ces futures habitations.

M. le Maire doit rencontrer de nouveau la SCP Lecreux-Sivigny avec les services de l'ADS pour que cette société présente un nouveau permis d'aménager.

## COMMISSIONS COMMUNE NOUVELLE

A la suite de la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales comme suit :

<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION DES FINANCES</u></b></p> <p><u>Présidence</u> : Jean-Louis ROBIN</p> <p><u>Membres</u> : Yannis GIRARD, Patricia THIBAUT, Sébastien MAUPTIT, Julien OLIGO, Elisabeth VIALLES, Claude LEROUX, Anne-Marie DUVAL, Philippe BLONDEAU, DELWARDE Jacques,</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION D'URBANISME - P.L.U. CONSTRUCTION – HABITAT</u></b></p> <p><u>Présidence</u> : Jean-Louis ROBIN</p> <p><u>Membres</u> : Yannis GIRARD, Miguel MALHERBE, Claude LEROUX, Philippe BLONDEAU, Jacques DELWARDE</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION</u></b> <i>(intérieur-extérieur - tourisme - environnement – bulletin municipal — site internet)</i></p> <p><u>Présidence</u> : Elisabeth VIALLES</p> <p><u>Membres</u> : Béatrice DELAUNAY, Jacques DELWARDE, Noëlle GOUALLIER, Sébastien MAUPTIT, Antoine DOUCET, Véronique LECHAT,</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES - CANTINE</u></b></p> <p><u>Présidence</u> : Miguel MALHERBE</p> <p><u>Membres</u> : Béatrice DELAUNAY, Jean-Louis ROBIN, Sébastien MAUPTIT, Charline DUPUY, Jacques DELWARDE,</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION PATRIMOINE</u></b></p> <p><u>Présidence</u> : Yannis GIRARD</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SOUS –COMMISSION BATIMENTS</u></b> <i>(sécurité)</i></p> <p><u>Membres</u> : Claude LEROUX, Jean-Louis ROBIN, Miguel MALHERBE, Anne-Marie DUVAL, Patricia THIBAUT, Philippe BLONDEAU, Ophélie DROCHON, Elisabeth VIALLES</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SOUS –COMMISSION VOIRIE</u></b></p> <p><u>Membres</u> : Antoine DOUCET, Claude LEROUX, Jean-Louis ROBIN, Charline DUPUY, Ophélie DROCHON</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SOUS –COMMISSION CIMETIERE</u></b></p> <p><u>Membres</u> : Jacques DELWARDE, Patricia THIBAUT, Ophélie DROCHON, Claude LEROUX, Noëlle GOUALLIER, Jean-Louis ROBIN,</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>COMMISSION VIE LOCALE</u></b> <i>(CCAS - Personnes âgées - Gens du Voyage –sports fleurissement - loisirs-Jeunes-observatoire-culture- 14 juillet, animations)</i></p> <p><u>Présidence</u> : Elisabeth VIALLES</p> <p><u>Membres</u> : Patricia THIBAUT, Béatrice DELAUNAY, Anne-Marie DUVAL, Noëlle GOUALLIER, Véronique LECHAT, Julien OLIGO, Ophélie DROCHON,</p>

M. le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes à tous les conseillers si l'ordre du jour les intéresse.

## COMMISSIONS C.C. LOCHES SUD TOURAINE

M. le Maire rappelle les délégués dans les différentes commissions de la C.C. Loches Sud Touraine. 3 nouvelles commissions sont venues s'ajouter aux précédentes formées lors de la création.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, souhaite savoir quelle est la fréquence des réunions dans l'année, l'heure des réunions pour la Commission Mobilités dans laquelle la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld doit être représentée absolument (pas de desserte de bus dans le bourg, RD 943, train ...). M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint, se propose pour intégrer la commission mobilités, si c'est encore possible.

Les délégués dans les commissions à la C.C. Loches Sud Touraine sont :

COMMISSIONS	DELEGUE
ECONOMIE	ROBIN Jean-Louis
CULTURE	BLONDEAU Philippe
TOURISME	DELWARDE Jacques
ECONOMIE-NUMERIQUE	DELWARDE Jacques MAUPTIT Sébastien
POLE DE PROXIMITE ET MUTUALISATION	DELWARDE Jacques VIALLES Elisabeth
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DOUCET Antoine
SOLIDARITE	VIALLES Elisabeth
ENFANCE-JEUNESSE	VIALLES Elisabeth
SPORT	DOUCET Antoine
MOBILITES	GIRARD Yannis (si c'est possible)
ENERGIE	ROBIN Jean-Louis

#### COMMISSION dite de « CONSEIL DE PROCEDURE ADAPTEE »

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'élire par un vote à bulletin secret les délégués titulaires et suppléants qui vont composer la commission : conseil de procédure adaptée. Cette commission est présidée par M. le Maire ou son représentant.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret,

Considérant qu'une seule liste fait acte de candidature pour cette élection,

Titulaires : Elisabeth VIALLES, Yannis GIRARD, Philippe BLONDEAU, Jacques DELWARDE,

Suppléants : Antoine DOUCET, Patricia THIBAUT et Claude LEROUX

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement.

Sont ainsi déclarés élus par 15 voix pour :

Titulaires : Elisabeth VIALLES, Yannis GIRARD, Philippe BLONDEAU, Jacques DELWARDE.

Suppléants : Antoine DOUCET, Patricia THIBAUT et Claude LEROUX

pour constituer, avec M. le Maire, président de droit ou son représentant, la commission dite de « conseil de procédure adaptée ».

## AMENDES DE POLICE 2018

Vote : abstention 1 - S. MAUPTIT – pour : 18

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une aide financière dans le cadre des amendes de police 2018.

M. le Maire propose d'inscrire dans ce programme le dossier préparé sur St Bauld pour la sécurisation de la traversée du bourg. Cet aménagement est prévu en 5 séquences pour une dépense totale de 40 000 € TTC.

Les plans élaborés par le STA du Sud Est sont portés à la connaissance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal donne son accord (1 abstention) pour que ce dossier soit proposé dans le cadre des amendes de police 2018 afin d'obtenir une aide financière et charge M. le Maire ou le 1er Adjoint de signer tous les documents nécessaires. La dépense est inscrite au budget communal 2018.

Dans un premier temps, les deux ronds-points seront aménagés. Les travaux seront effectués si la commune bénéficie de la subvention. La dépense sera prévue au budget communal.

## ADHESION AU CNAS

M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune nouvelle. Il rappelle que la Commune historique de Tauxigny adhérerait au CNAS depuis de nombreuses années.

Il précise que le CNAS est un organisme national qui a pour l'objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, cultures chèques-réductions...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré, afin de satisfaire aux obligations légales fixées par la Loi et de se doter d'un outil qui renforce la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS, à compter de la création de la commune nouvelle. Il autorise M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, le Conseil municipal accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au montant suivant pour 2018 :

205.00 € par actif  
133.25 € par retraité.

Le Conseil municipal désigne Mme DUPUY Charline, membre du Conseil municipal, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Mme NICERON Claudine, Secrétaire de mairie, sera déléguée pour le personnel communal.

Il faudra vérifier le montant de la cotisation pour le personnel employé par une autre commune.

**ADHESION à l'ASSOCIATION DES COMMUNES  
EN ZONE ARGILEUSE d'INDRE-ET-LOIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal son accord pour adhérer à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire qui a pour mission la défense des communes et de leurs habitants liée aux conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses.

Si la commune adhère, elle doit verser une participation financière de 20,00 € par an.

Conformément aux statuts, ils convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de ladite association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* confirme sa décision d'adhérer à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire et de verser une cotisation de 20,00 €,

\* approuve les statuts ci-annexés,

\* procède à la désignation de ses représentants :

- titulaire : Jean-Louis ROBIN
- suppléant : Tony RABUSSEAU

\* autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires relatifs à cette adhésion.

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CDG 37  
COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURS PAR LES COLLECTIVITES  
EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS à l'EGARD DE LEUR PERSONNEL**

M. Le Maire expose :

que le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a communiqué à la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2016,

que la commune historique de Tauxigny était déjà assurée par ce groupe pour le personnel communal,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2018-2020 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : Sofaxis

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

**Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :**

**Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

5,85%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :** 1,15%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les charges patronales pour 50 %.

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 : Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

La dépense est prévue au budget communal.

## **ASSURANCES PERSONNEL ISSU DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE ST-BAULD**

Renseignements pris au CDG 37, la Commune de Saint-Bauld n'ayant pas résilié son contrat d'assurance auprès de GROUPAMA, ce contrat est transféré de droit sur la nouvelle commune de Tauxigny-Saint-Bauld avec une date de fin au 31/12/2018.

La Commune de Tauxigny-Saint-Bauld pourra donc résilier ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en respectant le préavis de résiliation (échéance au 1<sup>er</sup> janvier de l'année) et ainsi inclure les trois agents dans le nouveau contrat Tauxigny-Saint-Bauld à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire ou son représentant de signer le contrat pour l'année 2018 avec GROUPAMA pour les trois agents issus de la Commune historique de St-Bauld.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de faire le nécessaire pour résilier le contrat avec Groupama pour que tout le personnel de la commune nouvelle Tauxigny-Saint-Bauld soit sous le même contrat.

La dépense est prévue au budget communal.

## **CEE/TEPCV HUISSERIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le Maire présente au Conseil municipal les trois devis parvenus en mairie pour les travaux prévus sur les huisseries des bâtiments communaux (foyer et ancienne bibliothèque) pour lesquels une demande de subvention dans le cadre CEE/TEPCV a été déposée :

* entreprise LESPAGNOL	52 998.00 € H.T.
* entreprise LAURENCON	56 157.99 € H.T.
* entreprise DUBOIS	46 027.60 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise DUBOIS qui s'élève à 55 233.12 € TTC.

M. le Maire est chargé de faire le nécessaire pour compléter le dossier de demande de subvention et auprès des entreprises concernées.

La dépense est prévue au budget communal. Les travaux seront effectués si la subvention est accordée à la commune.

## **TRAVAUX ANCIENNE HUILERIE : CHOIX DE LA PROCEDURE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une procédure adaptée pour les travaux à réaliser en vue de l'aménagement de l'ancienne huilerie (système de notation pondérée sur le prix 40 % et les capacités de l'entreprise 60 %).



**TRAVAUX ANCIENNE HUILERIE : DEMANDE DE SUBVENTION  
CONTRAT DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2018.2022**

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer un nouveau dossier pour obtenir une subvention pour l'aménagement de l'huilerie dans le cadre du nouveau programme « contrat de solidarité territoriale ». En effet, la commune n'étant pas en mesure de fournir les devis avant le 31/12/2017, le dossier a été rejeté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, charge M. le Maire d'inscrire ce projet dans le cadre du contrat de solidarité territoriale, autorise M. le Maire à préparer tous les dossiers et à signer tous les documents nécessaires à cette inscription.

**ENVIRONNEMENT SONORE DE LA CANTINE**

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'ARS qui précise que des crédits sont accordés dans le cadre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, pour la réalisation de travaux de réhabilitation acoustique des locaux accueillant des jeunes enfants (salle de repos des classes maternelles, cantines scolaires...). L'aide prendra la forme d'une subvention à un taux maximal de 50 % du montant hors taxe des travaux mis en œuvre ainsi que du contrôle de réception.

Il faut fournir une délibération décidant des travaux, un devis de l'entreprise chargée de réaliser les travaux, une note de calcul réalisée par l'entreprise qui a fourni les matériaux et un diagnostic initial simplifié.

Il faut dans un premier temps fournir un diagnostic acoustique préalable dont le financement reste à la charge de la commune.

Pour établir ce diagnostic, la commune peut faire appel à un bureau d'études, à des écoles d'ingénieurs en acoustique, à des entreprises spécialisées en acoustique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer des travaux dans la cantine scolaire, située rue du Stade, pour en améliorer l'acoustique. La dépense sera prévue au budget communal.

Il décide, à l'unanimité, de faire appel à l'école d'ingénieurs ENSIP pour établir le diagnostic acoustique préalable.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, propose de se renseigner de son côté auprès d'un acousticien.

M. le Maire invite les élus à se rendre à la Cantine pendant un repas, s'ils le souhaitent.

**LOCATION FOYER SOCIOCULTUREL**

Mme MARTEL Catherine, domiciliée à Tauxigny, a loué le foyer socioculturel pour le week-end du 01 avril prochain. Elle a versé la somme de 110 € à la Trésorerie de Loches. Pour des raisons familiales, Mme MARTEL Catherine, doit renoncer à cette location et demande le remboursement de la somme versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 110 € à Mme MARTEL Catherine, par le biais de la Trésorerie de Loches.

La dépense sera inscrite au budget communal.

#### **ELUS ET PERSONNEL COMMUNAL TECHNIQUE**

M. le Maire rappelle que dans la charte de la commune nouvelle, il est acté que par décision du conseil municipal, un agent technique de la commune nouvelle sera désigné comme « coordinateur technique » afin d'assurer la bonne organisation du travail technique sur l'ensemble du territoire communal. Il est également acté que l'un des Adjoint au maire de la commune nouvelle sera désigné comme référent pour faire le lien entre la commune nouvelle et les personnels techniques. Ces deux personnes formeront un binôme au service de la commune nouvelle et de ses habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, désigne

\* comme référent pour faire le lien entre la commune nouvelle et les personnels techniques  
M. LEROUX Claude, Adjoint au Maire,

\* comme « coordinateur technique » : M. CHAPIN Denis, Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il précise qu'avec la création de la commune nouvelle, ENEDIS demande que la délibération concernant l'occupation du domaine public soit remise à jour.

Il propose au Conseil municipal :

\* de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,  
\* que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les propositions ci-dessus concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## COMMUNE NOUVELLE

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, a fait parvenir à chaque élu les propositions pour le nouveau nom de domaine de la commune nouvelle, pour avis

\* tauxigny.fr

\* tauxignysaintbauld.fr

\* tauxignystbault.fr

La solution retenue est : tauxignysaintbauld.fr pour rester dans la philosophie de la création de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient tauxignysaintbauld.fr comme nom de domaine.

Le Conseil municipal charge M. le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint de faire toutes les démarches nécessaires.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, demande quel sera le nom des habitants de la commune nouvelle.

A la suite des réunions concernant la commune nouvelle, un glossaire pour l'harmonisation des pratiques sera remis aux élus et au personnel communal chaque trimestre.

## PERSONNEL COMMUNAL : DEPART EN RETRAITE

M. le Maire informe le Conseil municipal du départ prochain en retraite de Mme Sylvie LE RU, Adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'offrir à Mme LE RU Sylvie un cadeau de départ d'un montant de 365 €.

Ce cadeau lui sera remis prochainement.

## QUESTIONS DIVERSES

**SCOT** : M. le Maire informe le Conseil municipal que la délibération de prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a été prise le 02 novembre 2017 et affichée pour information au public.

**FIBRE HAUT DEBIT** : M. le Maire informe les élus que la fibre « haut débit » desservira le Node Park touraine prochainement et le reste du territoire communal en 2023.

**NACEL** : M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, fait part au Conseil municipal de l'organisation de deux spectacles l'un à Tauxigny, le 14 avril et l'autre à St Bauld le 27 avril prochain.

M. DELWARDE Jacques, Maire délégué, soulève le problème du nombre de spectacles organisés dans chaque commune et demande que pour la commune nouvelle le nombre de spectacles soit maintenu.

M. BLONDEAU Philippe souligne que cela sera difficile. De plus, des débats au sein de la C.C. Loches Sud Touraine sur la compétence « culture » ont lieu actuellement. Il fera un compte-rendu prochainement.

**LOCATION DU FOYERSOCICULTUREL** : M. MALHERBE Miguel, Adjoint, demande si la commune loue toujours le foyer socioculturel malgré les dégradations faites lors de locations récentes.

## REUNIONS DIVERSES

Les prochaines réunions de conseil municipal se tiendront le lundi 19 mars et le lundi 26 mars à 19 heures. Cette dernière réunion sera suivie du repas traditionnel entre élus et personnel communal.

La date de réunion du conseil municipal du mois de mai est modifiée et fixée au lundi 14 mai, en raison des jours fériés dans la semaine 19.

La séance est levée à 22 heures.

N° d'ordre	Délibérations
2018.003.030	Commissions commune nouvelle
2018.003.031	Délégués communauté de communes Loches Sud Touraine
2018.003.032	Amendes de police 2018
2018.003.033	Adhésion au CNAS
2018.003.034	Adhésion communes zone argileuse en 37
2018.003.035	Assurances personnel communal adhésion par biais CDG 37
2018.003.036	Assurances personnel commune historique St Bauld
2018.003.037	CEE/TEPCV huisseries : choix de l'entreprise
2018.003.038	Travaux ancienne huilerie : choix de la procédure
2018.003.039	Environnement sonore cantine
2018.003.040	Location foyer socioculturel
2018.003.041	annulé
2018.003.042	Enedis : redevance d'occupation du domaine public
2018.003.043	Commission « procédure adaptée »
2018.003.044	Lotissement la Thibaudière – groupe BPD Marignan
2018.003.045	Lotissement le Coudray
2018.003.046	Ancienne huilerie – demande de subvention C.S.T. 2018.2022
2018.003.047	Elu et personnel référents pour le personnel technique
2018.003.048	Cadeau départ en retraite

### **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2018**

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer*

	SIGNATURE		SIGNATURE
<i>Jean-Louis ROBIN</i>		<i>Antoine DOUCET</i>	
<i>Yannis GIRARD</i>		<i>Béatrice DELAUNAY</i>	

<i>Miguel MALHERBE</i>		<i>Noëlle GOUALLIER</i>	
<i>Elisabeth VIALES</i>		<i>Sébastien MAUPTIT</i>	
<i>Claude LEROUX</i>		<i>Philippe BLONDEAU</i>	
<i>Patricia THIBAUT</i>		<i>Charline DUPUY</i>	<i>Pouvoir à Antoine DOUCET</i>
<i>Anne-Marie DUVAL</i>		<i>Véronique LECHAT</i>	
<i>Julien OLIGO</i>	<i>Pouvoir à Patricia THIBAUT</i>	<i>Jacques DELWARDE</i>	
<i>Ophélie DROCHON</i>		<i>Jeoffrey BARBOTTEAU</i>	
<i>Lucie AUBIN</i>		<i>Adeline RIVET</i>	<i>Pouvoir à Jacques DELWARDE</i>
<i>Laurence DEDIEU</i>		<i>Tony RABUSSEAU</i>	